

Si vous souhaitez devenir membre de l'A.A.Q., vous devez contacter la communauté présente dans votre région afin d'obtenir les documents, les informations nécessaires et vous accompagner pour faire votre demande. Les personnes vivant en milieu isolé peuvent communiquer avec le bureau provincial afin d'obtenir les coordonnées de la communauté qui est à proximité de leurs résidences.